

# 7. AMÉLIORER LA MOBILITÉ DES PMR

## Action 7.2.b. Exploiter les lignes structurantes avec des autobus accessibles aux PMR

Description de l'action	Action(s) liée(s)
Exploiter les lignes de bus structurantes avec des autobus accessibles aux PMR	7.2.a. Rendre les PANG et les arrêts de bus accessibles aux PMR
Objectif(s) poursuivi(s)	Acteur(s) concerné(s)
Améliorer la mobilité des PMR sur le territoire communal et leur faciliter l'accès aux transports publics	OTW (, Atingo)
Lieu(x) concerné(s)	Budget (estimation)
Sans objet	€€€€€ (> 100.000 €) en cas d'achat spécifique de nouveaux bus (qui ne se ferait pas dans le cadre d'un renouvellement de la flotte)
<u>Degré de priorité</u>	Source(s) et modalité(s) de financement
Priorité 2	- O.T.W.
Période de mise en œuvre	
Mise en œuvre à moyen – long terme (dans les 5 à 10 ans)	





## 7. AMÉLIORER LA MOBILITÉ DES PMR

### Action 7.2.b. Exploiter les lignes structurantes avec des autobus accessibles aux PMR

#### Description concrète de l'action

Les lignes de bus structurantes desservant (ou amenées à desservir) le territoire devront être exploitées par des bus accessibles aux personnes à mobilité réduite, cela signifie notamment :

- De disposer de planchers bas et/ou de disposer d'une rampe autorisant l'accès des PMR voiturées ;
- De disposer d'une plateforme spacieuse, idéalement en face de la porte médiane, afin d'accueillir les personnes voiturées, les personnes avec poussette, etc.
- D'informer oralement les arrêts pour les personnes déficientes visuelles :
- D'informer via des signaux sonores et lumineux si l'arrêt auquel elles se préparent à descendre a été demandé au chauffeur.

Dans un premier temps, la ligne 568 sera rendue accessible aux PMR de façon prioritaire, celle-ci étant la plus fréquentée à l'échelle du territoire (liaisons régulières avec Nivelles et Fleurus). La Commune veillera ensuite à étendre cette action à l'ensemble des lignes structurantes desservant la Commune (E-05 qui est déjà équipée pour accueillir les personnes en fauteuil roulant, L51).



Ci-contre, une plateforme spacieuse permettant l'accueil des personnes en fauteuil roulant

Les rampes d'accès permettent aux personnes en fauteuil roulant d'accéder aux bus.



